

Contester un PV sur Internet, bon ou mauvais plan ?

Face à la multiplication des contrôles, trois sites proposent des lettres types, adaptées en théorie à tous les cas de figure. Mais, prudence, la démarche peut se retourner contre vous !

Scénario classique : un beau matin, vous recevez dans votre boîte aux lettres un PV vous informant que votre voiture a été flashée la semaine précédente en excès de vitesse. L'amende est salée, d'autant qu'elle s'accompagne d'un retrait de points. Cependant, il est impossible que vous ayez commis cette infraction : à cette date, vous étiez en déplacement à l'étranger. Vous pensez pouvoir prouver votre bonne foi, mais le courrier que vous

avez entre les mains vous fait hésiter. Soit vous réglez en ligne, sans délai, et vous écopez d'une amende forfaitaire minorée, soit vous contestez, au risque de voir la pénalité tripler ou de régler encore bien davantage en frais d'avocat ! De guerre lasse, la plupart d'entre nous finissent par payer.

Courrier clés en main. On ne s'étonnera donc pas de l'engouement suscité par ces nouveaux sites qui, en quelques clics et moyennant une poignée d'euros, aident les automobilistes à contester leurs PV de

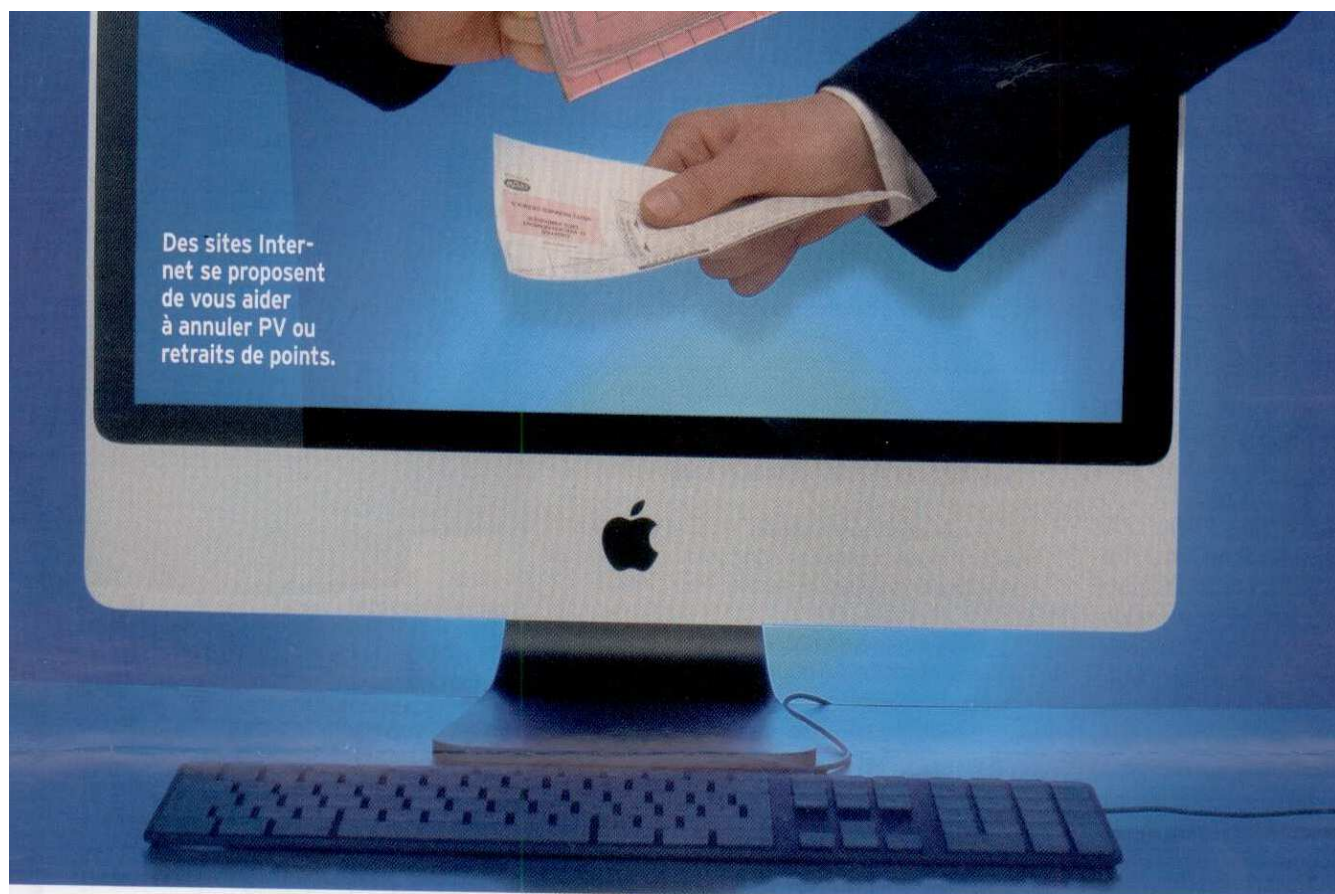
stationnement ou d'excès de vitesse. Aaallopv.com a ouvert le bal en avril 2008, rejoint récemment par Goodbyepv.com et Direct-avocat.com. Les deux premiers sites fonctionnent sur le même principe. Après avoir créé son compte, l'automobiliste se voit suggérer une liste de motifs de contestation. A lui de choisir celui qui correspond le mieux à sa situation. Pour les amendes liées au stationnement sont mis en avant les vices de forme (ratures ou imprécisions notamment) pouvant conduire à l'annulation

du procès-verbal. En matière d'excès de vitesse, on explique aux conducteurs comment réclamer le cliché original, devenu précieux pour appuyer une réclamation. «Les radars photographient désormais l'arrière du véhicule et permettent rarement l'identification du conducteur», explique Arnof Haddouk, le créateur d'Aaallopv.com. Il affirme parvenir, par ce moyen, à annuler les retraits de points de ses clients. Trois minutes après votre inscription, vous recevez un courrier personnalisé, préétabli à vos nom et adresse, et adapté à votre situation. Il ne reste qu'à l'imprimer et à le poster.

Consultation virtuelle. Sur le site Direct-avocat.com conçu par M^e Rio, spécialiste du droit routier, vous avez droit à une vraie consultation virtuelle, facturée 4 euros pour un stationnement et 8 euros pour un flash. A l'issue de cette «visite», vous saurez si votre demande a une chance d'aboutir. Dans l'affirmative, un lien direct avec le site de La Poste vous permettra d'adresser en recommandé le courrier personnalisé que le site vous a établi. Si vous devez payer une consignation – pro-

LES TROIS ACTEURS DU MARCHÉ AU BANC D'ESSAI

Nom du site (adhérents annoncés)	Points forts	Tarifs	Nos commentaires
Aaallopv.com (30 000)	Gratuité pour les PV de stationnement ; présence d'un forum et d'une hot line prodiguant des conseils juridiques.	PV stationnement : gratuit. Excès de vitesse : 49€	Conseils souvent approximatifs et hot line surtaxée, l'orientation de ce site semble plus commerciale que juridique.
Direct-avocat.com (120 000)	Une vraie consultation virtuelle pour contester les amendes ou les retraits de points.	A partir de 4 €	Le style est racoleur, mais on bénéficie des conseils d'un des meilleurs spécialistes du droit routier.
Goodbyepv.com (2 000 après trois semaines d'existence)	Une base documentaire riche, 135 modèles de lettres et la possibilité de poser des questions.	De 3,99 à 15,99 € selon le PV	Présentation claire, informations précises. Dommage que les conseils juridiques soient parfois contestables.



cédure obligatoire quand on conteste un excès de vitesse –, vous pourrez vous en acquitter aussitôt en cliquant sur un lien vers le site du Trésor public. La rapidité de cette méthode, sa simplicité et son faible coût sont alléchants. Est-ce pour autant un bon moyen de se débarrasser de ses PV? Pas sûr.

Majorations possibles. Pour avoir une chance d'aboutir, votre réclamation doit reposer sur une argumentation béton. Or, en matière de droit routier, la jurisprudence est complexe et en évolution constante. Et ces sites ont beau promettre une mise à jour permanente de leurs conseils, les courriers qu'ils produisent sont truffés d'approximations, à l'exception notable de ceux proposés par Direct-avocat.com. «Ne ré-

vons pas, la contestation d'une amende de stationnement au motif d'une erreur sur la date ou sur la couleur du véhicule n'a aujourd'hui aucune chance de passer», prévient Remy Josseaume, chef du service juridique de l'association 40 Millions d'automobilistes et expert reconnu en droit routier.

Évitez donc les lettres types simplistes comme celles qui, sous un verbiage juridique, n'invoquent aucun élément de fait à l'appui de votre réclamation. Elles seront systématiquement rejetées; vous aurez perdu votre temps et votre argent. Contester une amende – de stationnement, notamment – se révèle rarement rentable. Neuf fois sur dix, la demande est rejetée et vous devez ensuite payer une majoration,

soit un total de 38 euros (au lieu de 11) pour une amende de première classe.

Retour à l'envoyeur. Autre problème: ces sites donnent un sentiment trompeur de simplicité et d'impunité. Les utilisateurs ne réalisent pas toujours les conséquences possibles de leur démarche. Contester une amende, c'est en effet prendre le risque de passer devant un tribunal. «Il est rare que ce type d'affaire soit classée sans suite, avertit M^e Le Dall, un spécialiste du droit automobile. Soit la demande est rejetée, soit son auteur est cité à comparaître devant le tribunal.» Une procédure longue et souvent coûteuse. Laisée à l'appréciation du juge, l'issue de l'audience n'est jamais sûre. Pour un feu rouge

brûlé, vous risquez jusqu'à 750 euros devant un tribunal alors que l'amende forfaitaire ne s'élève qu'à 90 euros. Pour dissuader les plaignants de contester systématiquement leurs PV, les juges se montrent en effet de moins en moins enclins à la mansuétude.

En réalité, ces sites sont intéressants dans un cas: lorsque le capital pécuniaire de votre permis est largement entamé. Prolonger la procédure vous donne alors le temps de récupérer des points, ce que votre nouvelle infraction ne soit comptabilisée. Attention, donc, à bien réfléchir avant de vous lancer: un petit clic peut aussi vous coûter un gros chèque! ■

**Aude-Claire
de Parcevaux**